

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINANCES LOCALES- DIVERS

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
07 décembre 2022	02 décembre 2022	17	14	14	14	0	0

L'an deux mille vingt-deux et le sept décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune**.

Présents : Mesdames BONNET Marie Josée, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule, SOURIGUERE Véronique et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusées : Mesdames BAUQUIN Sylvie, MILESI Isabelle.

Absent: Monsieur CANO Anthony.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : REVERSEMENT DES DROITS DE PLACE POUR LES VIDES GRENIERS AUX ASSOCIATIONS ORGANISATRICES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre des vides greniers, les recettes sont encaissées par la commune. Lorsque les comptes définitifs seront connus, le montant encaissé sera reversé aux associations organisatrices.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération décide :

- ⇒ de reverser les recettes encaissées lors des vides greniers aux associations organisatrices.
- ⇒ de demander à Madame la Sous-Préfète de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Roger BREIL.

